

# SARL 2 AM OUVERTURE

SARL au capital de 100 000,00 euros

Siège social : 59, Avenue Claude Bernard 77500 CHELLES

RCS n°493131692

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01 SEPTEMBRE 2022

Le 01/09/2022

à 09h00

au siège social

### A préalablement exposé ce qui suit :

La société AKBAS HOLDING, SARL au capital de 762 000,00 euros

Siège social : 59 AVE CLAUDE BERNARD

77500 CHELLES

RCS n°830443719

Associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/06/2022.

### A mis à disposition les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables

### A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 juin 2022.
- Affectation du résultat.

### Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 30 juin 2022

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 271 440,75 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la

Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

### **Décision N° 2 - Affectation du résultat**

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 271 440,75 Euros formant un résultat affectable de 271 440,75 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 125 000,00 Euros, soit 250,00 Euros par Parts sociales. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 1<sup>ER</sup> septembre 2022 ;
- Au report à nouveau 146 440,75 Euros ;

Sur ce dividende, et pour l'associé personne physique, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour l'associé qui n'a pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2021. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à l'associé.

Les droits bruts de l'associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- L'associé unique : 125 000,00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des deux exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/06/2021 : 122 000,00 €
- Clôture au 30/06/2020 : 65 000,00 €
- Clôture au 30/06/2019 : 58 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

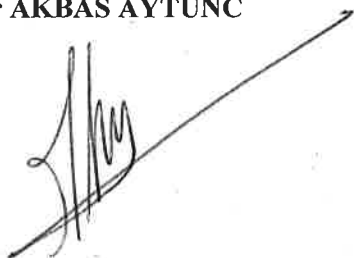
Fait à CHELLES,

Le 01/09/2022.

**La société AKBAS HOLDING**

**Monsieur AKBAS AYTUNC**

**Gérant**



Copyright Groupe ISA ( 2023 ) ISACOMPTA

Exercice ouvert le 01/07/21 et clos le 30/06/22 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SARL 2 AM OUVERTURE 59, Avenue Claude Bernard 77500 CHELLES SIRET 49313169200037 Mél : 2am-ouverture@live.fr

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

B ACTIVITE

Activités exercées Travaux de menuiserie métallique et serr Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 452 729 Déficit Bénéfice imposable à 15 % 38 120

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexties-0 A Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

AUDAFI 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 93340 LE RAINCY

Nom et adresse du conseil :

Tél : 0143005043

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant : Date : 25/09/22 Lieu : CHELLES

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Qualité et nom du signataire : GERANT AKBAS

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Signature

Té: [Signature]





1

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

N°15949\*05

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 AM OUVERTURE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>59, Avenue Claude Bernard 77500 CHELLES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 9 3 1 3 1 6 9 2 0 0 0 3 7</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <u>30/06/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
AC T I P - I M M O B I L I S E * I M M O B I L I S A T I O N S I N C O R P O R E L L E S I M M O B I L I S A T I O N S C O R P O R E L L E S I M M O B I L I S A T I O N S F I N A N C I E R E S ( 2 )	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	35 370	32 934	2 436
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	798 329	432 893	365 436
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG	248		248	
Autres immobilisations financières*	BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	833 947	465 827	368 120
AC T I P - C I R C U L A N T S T O C K S *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	30 469		30 469
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
AC T I P - C I R C U L A N T C R É A N C E S	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 357 629		1 357 629
	Autres créances (3)	BZ	CA	197 391		197 391
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
AC T I P - C I R C U L A N T D I V E R S	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	408 171		408 171
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 993 661		1 993 661
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	2 827 608	465 827	2 361 781
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL 2 AM OUVERTURE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... )			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )			DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )			DG		
	Report à nouveau			DH	1 015 956	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	271 441	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
			DL	1 397 397		
<b>TOTAL (I)</b>						
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
				DO		
<b>TOTAL (II)</b>						
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
				DR		
<b>TOTAL (III)</b>						
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	206 507	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )			DV	3 911	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	306 548	
	Dettes fiscales et sociales			DY	447 418	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
			EC	964 384		
<b>TOTAL (IV)</b>						
Ecart de conversion passif *			ED			
<b>TOTAL (V)</b>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	2 361 781		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Ecart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	964 384	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 2 AM OUVERTURE		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains	KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants L9 ]	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants M1 ]	KM	KN	KO	
	Installations gales, agencets*, aménagements des constructions [ Dont Composants M2 ]		KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [ Dont Composants M3 ]	KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes	LK	LL	LM		
	<b>TOTAL III</b>	LN	LO	LP		
			782 901		171 705	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
Autres participations		8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés		1P	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V		
<b>TOTAL IV</b>		1Q	1R	1S		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		ØG	ØH	ØJ		
		782 901		171 705		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation égale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
<b>TOTAL III</b>	IY	NG	NH	NI		
		120 907		833 699		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	11	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	12	2E	2F	2G	
	<b>TOTAL IV</b>	13	NJ	NK	2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		14	ØK	ØL	ØM	
		120 907		833 699		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 AM OUVERTURE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 30/06/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 AM OUVERTURE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH					
<b>TOTAL I</b>			RK		RM		RN		RO					
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	31 184	QA	1 750	QB		QC	32 934				
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers		QD	46 845	QE	14 285	QF		QG	61 131				
	Matériel de transport		QH	305 089	QI	92 637	QJ	120 907	QK	276 818				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	83 420	QM	11 525	QN		QO	94 944				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
<b>TOTAL II</b>			QU	466 538	QV	120 197	QW	120 907	QX	465 828				
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	466 538	ØP	120 197	ØQ	120 907	ØR	465 828				
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
	Inst.gales,agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO						
<b>Total général (I + II + III)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>												
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP				SR		